

FICHE PÉDAGOGIQUE SIMPLIFIÉE ET PROGRAMME

FORMATION 7 : Réaliser en mode collaboratif des travaux d'adaptation d'un logement

Formacode	22214
Formateur	Thierry LIÈS certifié ICPF&PSI agréé CNEFOP ou Jean-Marc BERNARD - intervention d'un(e) ergothérapeute pour le 2e jour
Durée	2 jours de 8h, soit 16h
Lieu de la formation	Carmaux, Toulouse, Bordeaux, Avignon, Dijon, Paris et autres à venir
Modalités	Intra, e-learning ou autres sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 10 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Coût	560 € HT/personne + 20% TVA
Conditions	Restauration et hébergement non compris
Lien site internet	https://liessaccess.fr/formation-accessibilite

1. Contexte

Il existe aussi une forte demande de travaux d'adaptation ou d'aménagement des logements par suite du vieillissement de la population et du développement du maintien à domicile.

La concertation et la collaboration avec l'ergothérapeute est la clé de la réussite des projets.

Pour toutes ces raisons nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle continue ; elle contribue à l'entretien et au perfectionnement des connaissances (Art L6313-1 du code du travail).

2. Public destinataire

Métiers d'encadrement et d'exécution du BTP et de l'environnement : métallier-serrurier, carreleur, charpentier, menuisier, agenceur, cuisiniste, maçon, couvreur, étancheur, électricien, plombier, plâtrier, peintre solier, installateur, paysagiste, etc.

3. Prérequis

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau IV (BAC ou équivalent)
- Niveau V (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative.
- Enquête : CV, lettre de motivation, entretien téléphonique.

4. Objectifs – but professionnel visé

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Encadrer ou réaliser des travaux qui, au-delà des règles minimales de l'accessibilité prennent en compte le confort d'usage pour les quatre familles de handicap.
- 4.2. Prendre en compte les technologies nouvelles et innovantes dans ses propositions lors de travaux d'accessibilité.
- 4.3. Collaborer avec un(e) ergothérapeute dans le cadre de l'adaptation d'un logement et d'orienter le client vers les partenaires sociaux et les organismes financeurs.

5. Objectifs pédagogiques à atteindre

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Sélectionner, parmi les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.
- 5.3. Comprendre le rôle de partenaire-clé de l'ergothérapeute lors d'une opération d'adaptation d'un logement à une personne.

6. Contenu pédagogique

- 6.1. **Module ACCESS-01 Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des 4 familles de handicap**

Compétences développées :

- Être capable de déterminer les besoins principaux pour les quatre familles de handicap et de les pallier en préservant une continuité qualitative de la chaîne de déplacement.
- Être capable de valoriser, au-delà des règles minimales de la réglementation, le confort d'usage.

- 6.2. **Module ACCESS-06 Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes**

Compétences développées :

- Être capable d'utiliser des moyens performants, pertinents et adaptés suivant les besoins, les demandes et les situations.

- 6.3. **Module ADAPT-01 Adaptation d'un logement – Adapter un logement en collaboration avec un(e) ergothérapeute**

Compétences développées :

- Être capable de travailler en collaboration avec un(e) ergothérapeute lors de l'adaptation d'un logement.
- Être capable d'orienter un client vers un organisme social facilitateur de type "guichet unique".

7. Moyens pédagogiques

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation professionnelle sur le terrain (étude de cas) seul, en binôme et en retour avec le groupe, y compris l'utilisation de matériel de mesure requis.

Matériel :

- Vidéo-projection (texte, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation provoquée de perte d'autonomie (fauteuil roulant manuel et éventuellement électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- Matériel de diagnostic (inclinomètre, luxmètre, dynamomètre, laser de chantier, télémètre...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation sur clé USB

8. Programme

Jour 1 – matin

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage
- Exposé théorique, échanges, réponse aux questions :
 - ✔ 6.1. Module ACCESS-01 Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des 4 familles de handicap
 - Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées

Jour 1 – après-midi

- ✔ Suite du Module ACCESS-01 Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des 4 familles de handicap
 - Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles
 - Autres limites dimensionnelles : largeurs, hauteurs, distances, pentes, éclairage, usage, atteinte, préhension
- ✔ 6.2. Module ACCESS-06 Solutions matérielles et technologiques – Proposer des solutions techniques adaptées et innovantes
 - Démonstration par images et vidéos de matériel innovant et échanges sur leur efficacité, leur niveau d'ergonomie ou leur pertinence
 - Les travaux en site occupé, le chantier à faibles nuisances
- Remise d'un document mémo des connaissances apportées le jour 1

Jour 2 – matin

- Intervention réalisée par un(e) ergothérapeute/ergonome
 - ✔ 6.3. Module ADAPT-01 Adaptation d'un logement – Adapter un logement en collaboration avec un(e) ergothérapeute

- Présentation des différents rôles des intervenants lors de l'adaptation d'un logement : organismes publics et financeurs, associations, professionnels
- Le rôle de concertation de l'ergothérapeute
- Développement autour de la collaboration attendue : professionnel de la santé/professionnel du bâtiment
- Les différentes étapes d'un projet d'adaptation

Jour 2 – après-midi

- Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation provoquée de perte d'autonomie (fauteuil roulant manuel et éventuellement électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- Exercices de mise en situation en binôme, en intérieur et en extérieur
- Clôture de la formation
- Contrôle des connaissances par un QCM de 30 questions
- Remise de documents numériques
- Remise de l'attestation de formation
- Évaluation à chaud de l'action de formation par les stagiaires

9. Modalités d'information et d'accueil

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

10. Modalités de contrôle continu

Une étude de cas est réalisée in situ, avec du matériel professionnel de mesure, en binôme et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

11. Modalités d'évaluation des acquisitions

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM d'une trentaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de formation est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.

Pourquoi choisir LISS ACCESS ?

Le formateur a des compétences et une expérience de terrain dans tous les corps d'état du bâtiment. C'est un consultant-formateur.

Il a des compétences et une expérience de terrain dans le diagnostic accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment dans l'élaboration de la stratégie de mise en conformité de l'accessibilité, d'Ad'AP, d'attestations de conformité, de registres publics d'accessibilité, de déclaration de travaux.

Certifié par ICPF&PSI, le formateur s'est engagé dans une démarche qualité sans cesse évaluée et optimisée. Dans ce cadre, il vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Le module ADAPT-01 est animé par un(e) ergothérapeute.

Des fichiers numériques modifiables, tels que des grilles de prix du BTP en version Excel, bibliothèques de travaux par corps d'état, sont donnés en fin de session de formation.

Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau HANDI-RENOV.

